



Doc. 13761

21 avril 2015

M. Dan Adamescu et le droit à un procès équitable

Proposition de résolution

déposée par M. James CLAPPISON et d'autres membres de l'Assemblée

En février 2015 M. Dan Adamescu, un homme d'affaires de nationalité allemande, a été condamné par un tribunal roumain, sur la base d'allégations de corruption, à une peine de quatre ans et quatre mois d'emprisonnement sans sursis.

Avant le procès de M. Adamescu, le Premier ministre roumain l'avait publiquement accusé de «diriger un réseau de corruption de grande envergure pendant de nombreuses années».

Au cours de l'audition précédant le procès, le juge a évoqué les faits reprochés à M. Adamescu comme s'il s'agissait de faits établis, et non d'allégations, et lui a refusé la mise en liberté provisoire au motif que M. Adamescu n'avait pas reconnu sa culpabilité.

M. Adamescu était notamment propriétaire de Romania Libera, un journal qui critiquait le Gouvernement roumain.

L'Assemblée parlementaire affirme sa conviction que la présomption d'innocence et le droit à un procès équitable sont des aspects fondamentaux de l'administration de la justice et de la protection des droits de l'homme, et appelle tous les Etats membres à veiller à ce que ces principes du droit soient scrupuleusement respectés.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

CLAPPISON James, Royaume-Uni, CE
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BABAYAN Vahan, Arménie, CE
BALFE Richard, Royaume-Uni, CE
BINLEY Brian, Royaume-Uni, CE
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
ECCLES Diana, Royaume-Uni, CE
EVANS Jonathan, Royaume-Uni, CE
GODSKESEN Ingebjørg, Norvège, CE
KONRÁÐSDÓTTIR Unnur Brá, Islande, CE
LAIZĀNE Inese, Lettonie, CE
NAGHDALYAN Hermine, Arménie, CE
NAIMSKI Piotr, Pologne, CE
SELVİ Ömer, Turquie, CE
SZCZERSKI Krzysztof, Pologne, CE
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC
WALTER Robert, Royaume-Uni, CE
WOLD Morten, Norvège, CE
ZOHRABYAN Naira, Arménie, CE

1. CE: Groupe des conservateurs européens
SOC: Groupe socialiste